

CHAMPIONNAT DE LIGUE 2023

Occitanie-Méditerranée / Midi-Pyrénées & Nouvelle Aquitaine Sud



1 - RÈGLEMENT SPORTIF

Les Ligues de Karting d'Occitanie Pyrénées, Occitanie Méditerranée et Nouvelle Aquitaine Sud organisent avec le concours de la FFSA leurs Championnats de Ligues.

Les 3 Ligues de Karting sont responsables de l'organisation de ces championnats.

Ce Championnat se déroule en une série de 5 épreuves sur une période allant du 04/03/2023 au 29/05/2023 et dont le classement issu des 3 meilleurs résultats sur les 5 courses, est qualificatif pour les Championnats de France en catégorie Mini 60 et Nationale, pour les autres catégories la qualification au championnat de France se fait conformément au règlement de ce dit championnat. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA et CIK-FIA (Règlements CIK – FIA et Annexes FFSA).

Ces Championnats seront organisés conformément aux prescriptions de Règlement technique FFSA sans dérogation.

2 - RÈGLEMENT

Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

3 - OBLIGATIONS GÉNÉRALES

3a) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting.

Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3b) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

4 - LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE

4a) Calendrier des compétitions du championnat :
Chaque Championnat de Ligue se déroulera en plusieurs Compétitions.

Dates	Lieu	ASK
04 & 05 MARS 2023	Pôle mécanique ALES	ASK CEVENOLE
25 & 26 MARS 2023	LAYRAC	ASK Bordeaux Gironde
08 & 09 AVRIL 2023	FUNKART BRISSAC	ASK la Grande Motte
29 & 30 AVRIL 2023	BELMONT SUR RANCE	ASK AVEYRON
28 & 29 MAI 2023	MURET	ASK 31

4b) La Compétition aura le statut de compétition nationale.



5 - DEROULEMENT

Chaque compétition comportera : Essais qualificatifs, 2 manches qualificatives, une super manche, et une finale. Les positions au départ de la finale seront déterminées par le classement à l'issue des manches qualificatives + la super manche.

Intitulé	Catégorie	Durée / Distance
Essais qualificatifs	Toutes catégories	6 mn
Manches Qualificatives et super manche	Toutes catégories	Sec : 10 km / Pluie : 8 km
Finale	<u>Mini 60</u> Autres catégories	<u>Sec : 12 km / Pluie : 10 km</u> Sec : 17 km / Pluie : 15 km

6 - CLASSEMENT

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue, peut marquer des points

Le mode d'attribution des points servant au classement des championnats de Ligues Occitanie-Méditerranée, Occitanie Pyrénées et Nouvelle Aquitaine Sud, sera le suivant :

Le classement à l'issue des manches qualificatives plus la super manche et le classement de la finale donneront lieu à l'attribution des points suivants :

35 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
30 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
26 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
23 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
21 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
			1 point au-delà du 24 ^{ème}

6a) Les pilotes ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors des essais qualificatifs se verront attribuer 2 points supplémentaires

Les pilotes ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la finale se verront attribuer 2 points supplémentaires.

Ces points resteront acquis même dans le cas de résultat décompté.

Préambule : Une épreuve = deux résultats (Manches qualificatives + super manche et Finale)

Les Championnats des Ligues Occitanie Méditerranée, Occitanie Pyrénées et Nouvelle Aquitaine Sud, comptent 5 épreuves soit 10 résultats.

6b) Disqualification : Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Le résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

6c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE

Le classement final sera établi sur la base des 9 meilleurs résultats obtenus plus l'ensemble des points bonus.

Tout pilote classé pourra prétendre au classement final.

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue peut marquer des points. Sauf dans le cas d'une disqualification de la manifestation et dans le cas où il ne serait pas en conformité avec les articles 10^e à 10i du présent règlement.

NB 1 : *A chaque épreuve du Championnat de Ligue O-M seuls les pilotes de la région O-M marqueront des points et seront classés. A chaque épreuve du Championnat de Ligue O-P seuls les pilotes de la région O-P marqueront des points et seront classés. A chaque épreuve du Championnat de Ligue N-A-S seuls les pilotes de la région N-A-S marqueront des points et seront classés. Sauf accord particulier entre Ligues, les pilotes extérieurs aux Ligues O-M, O-P et N-A-S ne marqueront pas de points, ne seront pas classés et ne seront pas pris en compte pour le classement général final du Championnat de Ligue.*

Voir également les articles 9b / 9c et 9d.

NB 2 : *Un classement séparé de la catégorie KZ2 sera établi (KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman).*

Un classement séparé sera établi pour la catégorie Sénior, Master, Gentleman ; Tout pilote ne participant pas à une épreuve marquera automatiquement zéro point au classement des manches qualificatives + super manche et en finale.

Les 5 épreuves du championnat de ligue sont : Alès, Layrac, Ganges, Belmont sur Rance et Muret.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2023**.

6d) Responsable des classements

La responsable du classement du Championnat de Ligue Occitanie/Pyrénées est Mme Patricia FARGUES. Le responsable du classement du Championnat de Ligue Occitanie-Méditerranée est Mr Serge TERRASSE. Le responsable du classement du Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine Sud est M. Yves BLANC.



Après chaque épreuve, les classements provisoires des Championnats de Ligues O-M, O/P, et NAS, seront publiés sur les sites www.karting-sud.com, www.karting-midipyrenees.fr, et www.karting-aquitaine.fr

Ainsi que pour le classement final de chaque Championnat.

7 - CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

Les Championnats de Ligue seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2023, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

8 - PILOTES ADMIS

8a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

8b) Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue organisatrice ou de la Ligue du Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.

8c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

8d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

8e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Mini 60, Sénior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement à 3 épreuves sur 5 du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure).

8f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement à 3 épreuves sur 5 du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale.

8g) En catégorie Mini 60 et Nationale, la qualification pour les championnats de France sera faite en fonction du classement issu des 3 meilleurs résultats des 5 épreuves.

8h) L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.

9 - KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

9a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage Moteur
Mini 60	VORTEX MINI FR	Un	OUI
Nationale	ROTAX J125 Max ou ROTAX J125 MAX EVO	Un	NON
Sénior Master Gentleman	IAME X30	Deux	NON
KZ2 /KZ2 Master / KZ2 Gentleman	CIK-FIA	Deux	NON

Pour les catégories coupes de marques, le règlement 2023 de la coupe de marque sera appliqué

CHÂSSIS - MOTEUR

9b) Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque épreuve que d'un châssis et d'un moteur plombé ou non plombé (*au choix de la Ligue concernée) en catégorie Mini 60 et Nationale (voir tableau ci-dessus).

9c) Pour les catégories Mini 60 et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :
-si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
-si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante.

9d) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

PNEUMATIQUES

9e) Achat / Réservation.

Pour être classé, le pilote devra obligatoirement avoir acheté à l'organisation l'ensemble des pneumatiques slick autorisés dans sa catégorie pour l'épreuve concernée. Concernant les pneus pluie, le pilote pourra se fournir où il veut.



Les pneumatiques slick devront être réservés et achetés sur le site www.karting-midipyrenees.fr

Les pneus seront scannés et distribués en parc assistance.

9f) Tout pilote qui participera à une course avec ses pneumatiques slick (neufs ou usagés) non achetés à l'organisation, **ne sera classé ni à la course, ni au Championnat.**

9g) Nombre.

Les pilotes disposeront dans les catégories suivantes :

KFS130, KFS145, KFS160 :

De deux trains de pneumatiques (quatre avant et quatre arrières) en gestion libre pour l'ensemble des cinq (5) épreuves.

KA100-130, KA100-145, KA100-160

De deux trains de pneumatiques (quatre avant et quatre arrières) en gestion libre pour l'ensemble des cinq (5) épreuves

Un seul train de pneumatique pluie (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utilisation d'un train de pneumatiques pluie usagé (deux avant et deux arrières).

Deux pneus de secours pluie sont autorisés pour l'ensemble des cinq (5) épreuves.

Mini 60

Un seul train de pneumatiques Slick (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utiliser un train de pneumatiques slick usagé mais obligatoirement ayant été utilisé lors d'une précédente épreuve du Championnat de Ligue (pour les épreuves 2, 3, 4 et 5)

Nationale.

Un seul train de pneumatiques Slick (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utiliser un train de pneumatiques slick usagé mais obligatoirement ayant été utilisé lors d'une précédente épreuve du Championnat de Ligue (pour les épreuves 2, 3, 4 et 5)

Un seul train de pneumatiques pluie (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utilisation d'un train de pneumatiques (deux avant et deux arrières) pluie usagé.

Deux pneus de secours pluie sont autorisés pour l'ensemble des Cinq (5) épreuves.

KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Senior, Master, Gentleman, Open.

Un seul train de pneumatiques slick (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utiliser un train de pneumatiques slick usagé mais obligatoirement ayant été utilisé lors d'une précédente épreuve du Championnat de Ligue (pour les épreuves 2, 3, 4 et 5).

Un seul train de pneumatique pluie (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utilisation d'un train de pneumatiques pluie usagé (deux avant et deux arrières).

Deux pneumatiques de secours slick sont autorisés pour l'ensemble des Cinq (5) épreuves et achetés à l'organisation

Deux pneus de secours pluie sont autorisés pour l'ensemble des Cinq (5) épreuves.

Coupes de Marque 2023

Un seul train de pneumatiques slick (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utiliser un train de pneumatiques slick usagé mais obligatoirement ayant été utilisé lors d'une précédente épreuve du Championnat du Sud (pour les épreuves 2, 3, 4 et 5).

Un seul train de pneumatique pluie (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utilisation d'un train de pneumatiques pluie usagé (deux avant et deux arrières).

Deux pneumatiques de secours slick sont autorisés pour l'ensemble des CINQ (5) épreuves et achetés à l'organisation.

Deux pneus de secours pluie sont autorisés pour l'ensemble des CINQ (5) épreuves.

9h). Crevaison : Procédure – Généralités

Pour toutes les catégories, en cas de crevaison d'un pneumatique, le pilote devra la signaler à un Commissaire Technique dès son arrivée en parc arrivée.

Le pilote devra procéder au remplacement du pneumatique à l'endroit indiqué par le Commissaire Technique.

Le pilote ne devra quitter en aucun cas le parc arrivée avant d'avoir signalé sa crevaison. Sinon, la crevaison ne pourra pas être prise en considération.

Un Commissaire Technique nommé à cet effet, notera à chaque épreuve et pour l'ensemble du Championnat, les noms des pilotes ayant procédé au remplacement de pneumatique(s) suite à crevaison, le type de pneumatique remplacé (slick, pluie, avant, arrière) ainsi que la catégorie à laquelle participaient les dits pilotes lors de la ou des crevaisons.

9i) Crevaison d'un pneumatique slick.

Pour les catégories Mini 60, Nationale, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Senior, Master, Gentleman, Open, Coupes de Marques

Le pilote devra fournir un pneumatique slick neuf ou usagé acheté à l'organisation lors d'une précédente épreuve du Championnat.

Pour les catégories KFS et KA100. Le pneumatique de secours devra provenir du lot des 8 pneus affectés au championnat.

9j) Crevaison d'un pneumatique pluie.

Particularités concernant les catégories utilisant des pneumatiques pluie :

Le pilote devra fournir au Commissaire Technique pour vérification un pneumatique pluie de secours neuf ou usagé avant de procéder au remplacement du pneumatique crevé.

Chaque pilote aura droit à deux pneus pluie de secours pour l'ensemble des Cinq (5) épreuves du Championnat et à utiliser uniquement en cas de crevaison.

9k) Pneumatiques pluie.

A chaque épreuve, les pneumatiques pluie seront obligatoirement présentés par les concurrents au délégué technique de l'épreuve, lors de la distribution des pneumatiques le samedi.



9l) Contrôle

L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

			Mini 60	Nationale	Sénior Master Gentleman	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman	KA100-130 KA100-145 KA100-160	KFS-130 KFS-145 KFS-160	Coupes de marques
Essais libres + warm up	PLUIE	Quantité	Interdit	LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE	Interdit	LIBRE
	SLICK	Quantité	LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE
Essais qualificatifs + manches qualificatives + super manche + finale	PLUIE	Quantité	Interdit	2AV+2AR	2AV+2AR	2AV+2AR	2AV+2AR par épreuve	Interdit	2AV+2AR
	SLICK	Quantité	2AV+2AR	2AV+2AR	2AV+2AR	2AV+2AR	4AV+4AR pour les 5 épreuves	4AV+4AR	2AV+2AR
Gestion des pneumatiques			Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Observations			Par épreuve	Par épreuve	Par épreuve	Par épreuve	Pneus pluie usagés autorisés	Pour les 5 épreuves	Par épreuve

9m) La Ligue organisatrice attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.
Les numéros pourront être fournis par la Ligue lors de la première compétition.
Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification

Le numéro de course attribué au pilote lors de la première épreuve à laquelle il participera, restera inchangé tout au long du Championnat de Ligue.

Les numéros de course seront attribués suivant les critères ci-dessous :

- Catégorie MINI 60 : de 500 à 599
- Catégorie NATIONALE : de 400 à 499
- Catégorie KZ2 : de 1 à 99
- Catégorie KZ2 Master de 100 à 149
- Catégorie KZ2 Gentleman de 150 à 199
- Catégorie Senior : de 200 à 299
- Catégorie Master : de 300 à 349
- Catégorie Gentleman : de 350 à 399
- Catégorie KA100 130 Kg : de 600 à 649
- Catégorie KA100 145 Kg : de 700 à 749
- Catégorie KA100 160 Kg : de 800 à 849
- Catégorie KFS 130 Kg : de 650 à 699
- Catégorie KFS 145 Kg : de 750 à 799
- Catégorie KFS 160 Kg : de 850 à 899
- Catégorie coupe de marque : 900 à 949
- Catégorie Open : 950 à 999



10 - CARBURANT

Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 Sans Plomb 98.
Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.
Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.
Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

11 - SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

12 - DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les épreuves du Championnat du Sud et Trophée du Sud KFS devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

12a) La compétition se compose d'Essais libres officiels, d'essais qualificatifs, de 2 Manches Qualificatives (la position de départ des manches qualificatives est définie suivant le temps des essais qualificatifs), d'une super manche (la position de départ de la super manche est définie de la super manche est définie par le classement à l'issue des 2 manches qualificatives) et d'une finale (la position de départ de la finale est définie par le classement à l'issue des 2 manches qualificatives + super manche)

12b) Les essais libres officiels se dérouleront le samedi suivant les circuits entre 08h00 et 12h30.

Les éventuelles séances warm-up se dérouleront le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la **première séance d'essais libres officiels est obligatoire**, sous peine d'une amende de 100 €.

12c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

12d) Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 6 mn, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais qualificatifs, tout arrêt en zone de réparation est interdit. Toutefois en cas d'arrêt, celui-ci est définitif.

12e) L'épreuve se déroulera selon le schéma suivant :

Chaque catégorie disputera une manche d'essais qualificatifs, 2 manches qualificatives, une super manche et une finale

Il n'y a pas de repêchage.

12f) Manches qualificatives

Les places de départ pour les 2 manches qualificatives sont celles du classement des essais qualificatifs.

Les places de départ pour la super manche sont celles du classement à l'issue des 2 manches qualificatives.

12g) Attribution des points en manches qualificatives et super manche

Les points seront attribués comme suit :

- 0 point au 1^o
- 2 points au 2^o
- 3 points au 3^o
- 4 points au 4^o
- 5 points au 5^o

Et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le **classement à l'issue des manches qualificatives + la super manche**.

Les éventuels ex-aequo seront départagés en fonction du classement des essais qualificatifs.



12h) Phases finales

Un pilote ne pourra prétendre participer à la finale que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives et à la super manche, la non-participation aux manches qualificatives et la super manche ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

12i) Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon le classement à l'issue des 2 manches qualificatives et de la super manche.

13 - GRILLE DE DÉPART

Article 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

14 - PROCÉDURE DE DÉPART

14a) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA.

14b) Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

15 - SUSPENSION D'UNE COURSE

Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

**16 - REPRISE D'UNE COURSE**

Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

17 - ARRIVÉE

Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

18 - PARC FERMÉ

Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

19 - INCIDENTS

Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

20 - DROITS D'ENGAGEMENT ET FOND DE PRIX

20a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire directement auprès de sa Ligue.

Le montant des droits d'engagement au Championnat de Ligue 2023 est fixé à 110 €.

Pour bénéficier de ce tarif, l'engagement doit parvenir à l'organisateur, au plus tard le dimanche de la deuxième semaine avant la course (J-13)

Au-delà de cette date et jusqu'au Dimanche de la semaine précédent la course, (J-6) le montant de l'engagement sera de 150€.

Au-delà de cette date (à partir de J-5), tout engagement sera refusé.

En cas de non-participation du pilote au Championnat de Ligue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

20b) Nombre de participants : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

20c) Rapport de clôture : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel 6c) : Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2023**.

21 - DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur.
Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

Pour chaque non présentation au podium, une pénalité de **10 points** sera appliquée au Classement du championnat de ligue.

**22 - REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON**

Une remise de prix sera organisée par la Ligue de Karting en fin de saison. Les récompenses seront offertes par la Ligue de Karting.

23 - MEDIA

Toute personne souhaitant faire des photos et/ou des films lors des manches du Championnat du Sud et Trophée du Sud KFS, devra faire une demande d'accréditation auprès de l'organisateur et du gérant du circuit où se déroulera l'épreuve et devra se présenter à la Direction de Course.

En tout état de cause, afin de pouvoir accéder à la piste, à la prégrille et aux parcs départ et arrivée (accord préalable des Commissaires Techniques de l'épreuve pour les parcs), toute personne devra **obligatoirement être titulaire d'une licence FFSA en cours de**

validité ou une assurance RC professionnelle. Dans ce cas, lors de la demande d'accréditation, il devra être fourni une attestation d'assurance à l'organisateur et au gérant du circuit où se déroulera l'épreuve.

24 - PADDOCK

Aucun **camping-car** ne sera autorisé à stationner à l'intérieur du Paddock.

Il est strictement interdit de monter ou décharger votre équipement tant que votre place dans le paddock ne vous sera pas allouée.

Il est interdit d'utiliser des véhicules à moteurs que ce soit thermique ou électrique dans les paddocks à l'exception de ceux de l'organisateur ou du personnel du circuit.

L'organisateur ainsi que le gérant du circuit déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation de matériel. Chaque concurrent est responsable de son matériel pendant toute la durée de l'épreuve.

